

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS		N° 070/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL		
Séance du :		Lundi 28 septembre 2026
Date de convocation :		Mercredi 23 septembre 2026
Date d’affichage du tableau :		Lundi 5 octobre 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	11	L’an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume JEANNOT, maire
- présents	9	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU		
Secrétaire de séance : Côme DELIRY		
OBJET : Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) : Convention de prestation de damage des téléskis de Lajoux-Les Moussières-La Pesse		

La communauté de communes a transmis la nouvelle convention de damage des téléskis de Lajoux, Les Moussières et La Pesse.

Elle définit les conditions de réalisation du damage et le tarif horaire qui sera appliqué, soit 192 € l'heure.

Elle est établie pour une durée d'un an.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **VALIDE** la convention pour le damage des pistes des téléskis de Lajoux-Les Moussières-La Pesse,
- **AUTORISE** le maire à signer le document.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le maire,
Guillaume JEANNOT



Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 15/10/2026
Qualité : Maire


Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15 OCT. 2026
ID : 039-213904139-20260928-070_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 071/2026
Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :		Lundi 28 septembre 2026 Mercredi 23 septembre 2026 Lundi 5 octobre 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	11	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures
- présents	9	Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des
- votants	11	collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
- absents	0	séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M.
- exclus	0	Guillaume JEANNOT, maire
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT Absents :		
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU		
Secrétaire de séance : Côme DELIRY		
OBJET : Approbation du plan de division définitif d'échange de terrains au Chemin du Cernétrou		

Il s'agit d'une procédure initiée en 2022 pour constater un échange de terrains jamais régularisé au niveau du cadastre.

Suite à la délibération du 19 février 2024 autorisant le lancement de la procédure, le géomètre a produit un plan de division définitif créant la parcelle communale B 1335, sur le tracé actuel du Chemin du Cernétrou.

Il convient d'approuver ce plan pour permettre la rédaction de l'acte notarial.

Vu la délibération du 19 février 2024 décidant le lancement de la procédure d'échange de terrains,
Vu le bornage établi le 14 avril 2025 par le géomètre,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **APPROUVE** le plan de division définitif du 14 avril 2025,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 14/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE



Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 039-213904139-20260928-071_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 072/2026
Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :		Lundi 28 septembre 2026 Mercredi 23 septembre 2026 Lundi 5 octobre 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	11	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures
- présents	9	Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des
- votants	11	collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
- absents	0	séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M.
- exclus	0	Guillaume JEANNOT, maire
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU		
Secrétaire de séance : Côme DELIRY		
OBJET : Accord de principe pour la vente d'une partie de terrain de la parcelle communale B 1215		

Les propriétaires de la parcelle B 1240 ont fait une proposition d'achat d'une partie du terrain de la parcelle communale B 1215 (voie desservant le lotissement).

Il s'agit d'un terrain herbeux longeant l'accès à leur habitation, qu'ils entretiennent depuis leur installation.

Leur projet est de créer une zone de stationnement privé pour ne plus utiliser la voirie communale comme parking.

Cette surface d'environ 150 m² est proposée au prix de 15€/m², prix de vente d'un terrain similaire dans le lotissement en 2021, frais de bornage et notariés à la charge de l'acheteur.

Sur les éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **DONNE** son accord de principe pour la vente d'une partie du terrain de la parcelle communale B 1215 au prix de 15 € du mètre carré,
- **ACTE** que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents d'arpentage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 14/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE



Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 039-213904139-20260928-072_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 073/2026
Séance du :		Lundi 28 septembre 2026
Date de convocation :		Mercredi 23 septembre 2026
Date d'affichage du tableau :		Lundi 5 octobre 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	11	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures
- présents	9	Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des
- votants	11	collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
- absents	0	séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M.
- exclus	0	Guillaume JEANNOT, maire
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU		
Secrétaire de séance : Côme DELIRY		
OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS)2025		

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 15/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE



Envoyé en

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

15 OCT. 2026

ID : 039-213904139-20260928-073_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			N° 074/2026
Séance du : Date de convocation : Date d’affichage du tableau :		Lundi 28 septembre 2026 Mercredi 23 septembre 2026 Lundi 5 octobre 2026	
Nombre de conseillers			
- en exercice	11	L’an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume JEANNOT, maire	
- présents	9		
- votants	11		
- absents	0		
- exclus	0		
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT			
Absents :			
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU			
Secrétaire de séance : Côme DELIRY			
OBJET : <u>Projet de création d’un ABC de la biodiversité</u> : Demande de devis			

Comme discuté au précédent conseil, les élus doivent se positionner sur le projet de la création d'un ABC de la biodiversité. Vincent GARDET, adjoint à la forêt et l'environnement, présente cet atlas communal qui sera réalisé en 3 à 4 années durant lesquels la faune, la flore et les habitats naturels présents sur le territoire. Les citoyens seront mis à contribution pour leurs connaissances. Des événements seront organisés tout au long du projet.

Cet outil permettra de mettre en valeur les richesses du territoire en faisant sa promotion lors d'événements locaux. Cela pourra être aussi la création de sentiers pédagogiques, ou des cartographies, des livrets pédagogiques pour faire découvrir la biodiversité.

Le budget minimal est conséquent (environ 60 000 €) mais peut être subventionné jusqu'à 80% par le Fonds Vert. La communauté de communes pourrait également voir un intérêt de soutenir cette démarche. Pour mémoire, la commune a perçu 30 000 € de subvention européenne pour la création de l'îlot de senescence. Cette somme devait être fléchée sur une action autour de l'environnement. De plus, la commune perçoit la dotation aux aménités rurales, qui a pour but d'aider les communes à préserver la nature sous toutes ses formes.

Ainsi, les élus doivent se positionner aujourd'hui sur la réalisation d'un devis. Il est décidé de demander un chiffrage sur un projet mesuré et un autre sur un projet large.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **DÉCIDE** de lancer des devis pour le projet de création d'un ABC de la biodiversité communal.

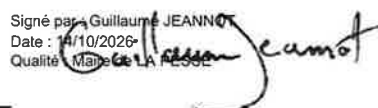
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 14/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE




Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15 OCT. 2026
ID : 039-213904139-20260928-074_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 075/2026
Nombre de conseillers	Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :	Lundi 28 septembre 2026 Mercredi 23 septembre 2026 Lundi 5 octobre 2026
- en exercice - présents - votants - absents - exclus	11 9 11 0 0	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume JEANNOT, maire
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT Absents :		
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU		
Secrétaire de séance : Côme DELIRY		
OBJET : Création d'un poste de perchman/perchwoman pour la saison hivernale 2026/2027		

Chaque année, les élus doivent décider du recrutement d'un agent saisonnier pour le fonctionnement du télési.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **DÉCIDE** le recrutement d'un adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 19 décembre 2026 au 7 mars 2027 inclus, avec la possibilité de faire des avenants en fonction de l'enneigement. Cet agent assurera les fonctions de perchman/perchwoman,
- **DÉCIDE** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut du grade de recrutement à l'échelon 1 de l'Echelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents au dossier.

Une annonce sera publiée rapidement pour l'appel à candidatures.

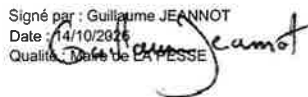
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 14/10/2026
Qualité : Maire de LA PESSE




Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 039-213904139-20260928-075_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 076/2026
Nombre de conseillers	Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :	Lundi 28 septembre 2026 Mercredi 23 septembre 2026 Lundi 5 octobre 2026
- en exercice - présents - votants - absents - exclus	11 9 11 0 0	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures Conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume JEANNOT, maire
Etaient présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Vincent GARDET, Véronique POCHET, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT Absents :		
Pouvoirs : Hermeline ESNARD à Vincent GARDET, Marie-Agnès ARTAZ à Sébastien JEU		
Secrétaire de séance : Côme DELIRY		
OBJET : Création d'un poste de déneigeur manuel pour la saison hivernale 2026/2027		

Chaque année, les élus doivent décider du recrutement d'un agent saisonnier pour le déneigement et le salage des accès aux bâtiments publics et autres équipements public.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour,

- **DÉCIDE** le recrutement d'un adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er décembre 2026 au 31 mars 2027 inclus, avec la possibilité de faire des avenants en fonction de l'enneigement. Cet agent assurera les fonctions de de déneigeur manuel,
- **DÉCIDE** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut du grade de recrutement à l'échelon 1 de l'Echelle C1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents au dossier.

Une annonce sera publiée rapidement pour l'appel à candidatures.

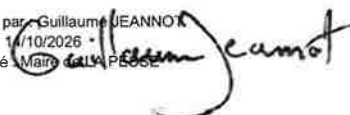
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 14/10/2026
Qualité : Maire




Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 039-213904139-20260928-076_2026-DE